Date de dépôt : 17 mars 2011

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour améliorer la qualité de vie, d'hospitalisation et d'hygiène à l'hôpital des Trois-Chêne

Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et Messieurs les députés,

C'est sous la férule attentive de M. Ivan Slatkine que la Commission des pétitions a examiné la pétition 1743 lors de ses séances des 27 septembre, 4, 11, 18 octobre et 29 novembre 2010. M. Gérard Riedi a assuré le procèsverbal avec son impavidité habituelle.

Il s'avère que la pétition 1743 a été envoyée par une personne qui s'est déjà entretenue avec M. Gruson, directeur des HUG, la Commission de la santé et M. Unger, chef du DARES. Le président propose donc d'entendre le pétitionnaire, suivi de l'audition du président de la Commission de la santé, M. Michel Forni, afin qu'il fasse un compte-rendu de ce qui a déjà été fait vis-à-vis des remarques de cette personne.

Audition de M. Ralf Latina, pétitionnaire

M. Latina déclare ne pas avoir d'appartenance politique. Il a été enseignant et pilote, et est membre de différentes associations. Cette pétition lui a été inspirée par l'hospitalisation de sa mère, laquelle a vécu trois mois de cauchemar à l'hôpital des Trois-Chêne. Il souhaite que personne n'ait à revivre ce que lui et sa mère ont vécu, soit six infections qui se sont déclarées au sein de cet établissement alors que sa mère y était entrée en bonne santé. Il aimerait donc que le Grand Conseil agisse de manière concrète et imagine qu'une commission de contrôle pourrait se déplacer dans cet établissement, ainsi que dans l'hôpital de Loëx et celui de Collonge-Bellerive. Il pense que

P 1743-A 2/6

cette commission devrait avoir un pouvoir décisionnaire et interpelle le Conseil d'Etat au sujet de ces dysfonctionnements.

A ses yeux, les conditions d'hygiène sont lamentables. Aux HUG, les visiteurs peuvent mettre les masques et les blouses qui leur sont proposés et se laver les mains avec des produits désinfectants, ce qui n'est pas le cas à l'hôpital des Trois-Chêne. Les soignants passent d'un patient à l'autre sans se laver les mains. Les malades seraient laissés entre eux dans une petite pièce, devant la télévision du matin au soir. Le nettoyage des chambres est plus que discutable et il a été frappé par l'odeur régnant dans les lieux. Le dialogue avec les médecins est inexistant et il n'a pas été possible d'obtenir le dossier médical de sa mère. Il s'est révolté à la quatrième infection de sa mère et a déposé deux plaintes, la première devant la Commission de la santé du Grand Conseil, de laquelle il n'a pas obtenu de réponse, et la seconde devant la Commission de surveillance des établissements médicaux qui a ouvert une enquête administrative à l'encontre du personnel de l'établissement. Il a été également frappé par la fatalité du personnel et le manque de médecins. Les autres signataires de cette pétition lui ont tous fait des remarques similaires et certains ont même signé des décharges médicales pour sortir de cet établissement.

Un député libéral demande si c'est un hôpital ou un EMS et s'il y a la télévision dans les chambres.

Il s'agit de l'ancien hôpital de gériatrie. Il n'y a pas de télévision et un seul téléphone par chambre.

Un député radical estime que ce sujet touche à la famille et rappelle que tous les hôpitaux se battent contre les infections, qui sont un véritable fléau. Il se demande si la commission ne devrait pas attendre les résultats des deux plaintes avant d'agir.

M. Latina répond avoir saisi trois instances de manière indépendante. Il pense que la commission de surveillance n'est pas concernée par cette pétition. Les plaintes ont été envoyées le 16 mai et ont été complétées par des fax au fur et à mesure de la détérioration de la situation.

Un député socialiste demande si durant les trois mois d'hospitalisation de sa mère, il a rencontré des personnes confrontées aux mêmes problèmes.

M. Latina répond par la négative en expliquant que la situation était tellement difficile qu'il a fait «le service minimum». Il indique que sa mère se trouve à présent dans un EMS et qu'elle a rajeuni de quinze ans. Elle est ravie d'être dans cet établissement qui ne pose aucun problème. Il mentionne ensuite avoir consulté la charte de la FGMS qui indique que les patients doivent être traités avec respect et dignité. Il précise n'avoir jamais trouvé ces

3/6 P 1743-A

mots dans les chartes des hôpitaux. Il a été frappé par l'arrogance des médecins qui démontre peut-être un manque de compétences. Il signale avoir entendu que les médecins de cet hôpital étaient des débutants, ce qu'il a pu constater au vu de leur âge. Répondant à une autre question, il affirme qu'il a récolté les signatures dans son quartier, dans la rue, à l'épicerie et à la pharmacie.

Un député libéral demande s'il a pris contact avec le département.

Réponse : tout s'est passé par le biais de courriers. Il donne ensuite un article du courrier des lecteurs qu'il a rédigé.

Discussion

Le président de la commission remarque que le chef du département lui a déclaré avoir reçu cette personne pour parler de sa mère.

Un député libéral déclare avoir de la peine à savoir comment continuer dans ce dossier, mais il ne croit pas qu'il faille renvoyer cette pétition à la Commission de la santé dans laquelle siègent de nombreux médecins. Il pense par ailleurs qu'il y a effectivement un problème de communication dans les hôpitaux pour en avoir lui-même fait l'expérience.

Une députée socialiste retient que la mère du pétitionnaire est sortie guérie de cet établissement. Elle ajoute que son grand-père a été hospitalisé dans cet hôpital et que tout s'est bien passé. Elle rappelle alors qu'il s'agit d'une gériatrie qui traite de la fin de vie des personnes et qu'il est normal que la santé de ces patients se dégrade.

Un député UDC pense qu'il convient d'être délicat avec ce type de pétition. Il ajoute que la situation décrite semble cependant être de l'affabulation. Il rappelle que le problème des infections est généralisé dans les hôpitaux et il ne croit pas qu'il y ait un manque d'hygiène tel que décrit dans ces établissements. Un député socialiste ajoute qu'il y a sans doute un mélange entre la réalité et l'affectif, raison pour laquelle il faut avancer avec réserve dans cette affaire.

Le premier député libéral remarque que les patients sont démunis à l'hôpital et qu'il est nécessaire de faire pression pour avoir des réponses de la part des médecins. Il rappelle qu'il existe une commission des visiteurs pour les criminels incarcérés alors qu'il n'y a pas d'organe de contrôle parlementaire pour les citoyens honnêtes admis dans les hôpitaux...

En conclusion, la commission décidé d'auditionner M. Michel Forni, président de la Commission de la santé.

P 1743-A 4/6

Audition de M. Michel Forni, président de la Commission de la santé

M. Forni explique que M. Latina a entamé quatre procédures, notamment en passant par la presse. Il ajoute que M. Unger a reçu le pétitionnaire et lui a dit que la description qu'il faisait de l'hôpital n'était pas réaliste. Six courriers ont été échangés entre M. Latina et les HUG avec un ton parfois très dur. M. Latina s'est également adressé à la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients qui a entamé une enquête. Il précise que c'est la raison pour laquelle il a envoyé un courrier à M. Latina pour lui signifier que la Commission de la santé renvoyait ce dossier à cette commission départementale. Il s'agit manifestement d'une personne quérulente qui lancera encore d'autres attaques. Il mentionne encore que M. Latina a été éconduit de l'hôpital des Trois-Chêne par la sécurité en raison de son comportement.

Le président déclare que la mère de M. Latina est sortie de cet hôpital avant d'intégrer un EMS, ce qui implique qu'elle a été soignée.

Un député radical remarque que la pétition porte 218 signatures de soutien. M. Forni ne sait pas qui a signé cette pétition mais rappelle que les gens qu'on interpelle dans la rue signent parfois sans trop prêter attention au contenu des pétitions.

Les hôpitaux ont-ils souvent affaire à ce genre de personne ? demande un député Vert. L'hôpital a créé une commission de médiation afin de régler à l'amiable ce type de problème. Le pétitionnaire nourrit visiblement un sentiment de révolte à l'égard du personnel soignant. De fait, l'hôpital n'a pas voulu tenir compte de la procuration de sa mère, ce qui est un comportement habituel de l'institution au vu du contexte, et il s'avère que cet épisode a joué un rôle important dans l'état de M. Latina.

Un député UDC demande ce qu'il faut penser de cet hôpital. M. Forni déclare que sa propre mère en est sortie il y a une semaine. Il pense que les conditions de la gériatrie sont de haut niveau et que les gens qui gèrent cet établissement le font avec leur cœur.

Un député libéral pense que ce monsieur a eu le courage de se manifester. Il déplore en l'occurrence que la Commission de la santé ne l'ait pas auditionné. Il se demande alors s'il existe une commission similaire à celle des visiteurs de prison, en ce qui concerne les établissements de soins. Il rappelle encore qu'il est difficile d'obtenir des informations à l'hôpital. Il se demande par ailleurs s'il est bien normal de ne pas se faire laver la tête durant deux mois lorsque l'on est hospitalisé.

5/6 P 1743-A

Un autre député libéral demande ensuite s'il est bien normal d'avoir six infections successives pour une personne de 90 ans dans un contexte hospitalier.

M. Forni répond que le risque d'infection urinaire est effectivement important. Il s'agit même de l'un des problèmes principaux chez les personnes du troisième âge.

Discussion

Un député UDC suggère de renvoyer cette pétition à la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients.

Le président propose de se renseigner auprès du Secrétariat général du Grand Conseil sur cette possibilité, sachant que la pétition ne comporte pas de demande ni d'invite particulières.

La réponse du secrétariat général du Grand Conseil ayant été favorable, la commission décide à l'unanimité de passer au vote lors de sa séance suivante.

Un député Vert suggère alors de faire parvenir à la Commission de surveillance des professions de la santé les extraits de procès-verbaux des auditions de MM. Latina et Forni. Cette proposition est rejetée par 10 voix contre 2.

Le président soumet ensuite au vote le renvoi de cette pétition à la Commission de surveillance des professions de la santé avec les extraits de PV des auditions de MM. Latina et Forni.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (2 S, 1 PDC, 2 R, 2 MCG, 1 UDC, 2 L, 2 Ve).

Lors d'une dernière séance et afin que le dossier puisse être clos devant le Grand Conseil, il est décidé de nommer un rapporteur chargé de présenter un rapport au Grand Conseil afin que celui-ci puisse prendre acte de la décision de la commission et de renvoyer cette pétition à la Commission de surveillance des professions de la santé.

Ceci étant fait, la Commission des pétitions vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de prendre acte du présent rapport.

P 1743-A 6/6

Pétition (1743)

pour améliorer la qualité de vie, d'hospitalisation et d'hygiène à l'hôpital des Trois-Chêne

N.B. 218 signatures p.a M. Ralf Latina Quai Charles-Page 27 1205 Genève